

ORGANISATION DES CHALLENGES GHCR

«OBSTACLES»

2025

GHCR



Article 1 – Généralités

Chaque Challenge porte le nom exclusif de son sponsor.

Article 2- Qualification

Les challenges sont réservés aux cavaliers en ordre de licence auprès de la LEWB et ayant choisi le **GHCR** comme groupement.

Article 3 – Sponsoring

En 2025, les Sponsoring sont sur les épreuves suivantes :

70-75cm – Challenge Sellerie MPM

80-85 cm – Challenge Sellerie de Grez-Doiceau

90-95 cm – Challenge Sellerie MPM

100-105 cm – Challenge Sellerie de Grez-Doiceau

(110-115 cm – Top Ten uniquement – voir règlement particulier)

(120-125 cm – Top Ten uniquement – voir règlement particulier)

Les challenges PONEYS (Classic Tour Poney via LEWB), Cavaliers, Coupes LEWB sont exclusivement gérés par la LEWB et récompensés par eux. (voir sur le site LEWB)

Les challenges Top Ten font l'objet de règlements séparés.

Article 4- Participation

Un cavalier peut participer à un challenge avec plusieurs chevaux.

Les points du challenge sont attribués aux **paires « cavalier/cheval »**.

Un cavalier peut participer à plusieurs challenges et prendre des points dans plusieurs catégories au cours de la saison.

Article 5 – Épreuves

Tous les week-ends, UNE épreuve des concours GHCR compte pour le **Challenge Spécifique** par hauteur.

Article 6 – Attribution des points

L'attribution des points se fait selon la pondération suivante :

Place	Points attribués
1ere paire	60 pts
2eme	57 pts
3eme	54 pts
4eme	51 pts
Etc, classés ou non, jusqu'à	3 pts
et une fois 3 pts ca reste pour tous	3 pts
Eliminés et abandons	1 pt

Les chevaux de 4 ans n'entrent pas en ligne de compte pour le challenge 90 cm.

Dans les épreuves sans chronomètres les 1er ex-aequos se voient attribuer 30 pts, les autres 5 pts et les Eliminés/Abandons 1pt.

Il faut avoir participé à 8 manches (= 8 concours) pour entrer dans le classement final.

La FINALE (points doublés) est obligatoire et aura lieu à Gesves les 11 et 12 octobre 2025.

Les 8 (huit) meilleurs résultats de la saison sont pris en compte pour chaque couple + les points doublés de la FINALE = le Classement FINAL pour la Remise des Prix de fin de saison.

Tout athlète souhaitant faire partie du challenge et participer à la finale de fin de saison devra disposer du brevet adéquat pour le 1^{er} septembre au plus tard.

Article 7 – Remise des prix des challenges

La remise des prix se fait à la fin de la saison. **Les prix ne sont remis qu'aux lauréats présents.**

Article 8 – Prix

Le GHCR garantit les prix aux **cinq premiers classés** de tous les challenges, les sponsors ayant la liberté d'en attribuer davantage.

Article 9 – Ex æquo

En cas d'ex æquo dans le classement final, avantage est donné à la paire cavalier/cheval ayant obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxièmes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si l'égalité persiste, le classement de la Finale départagera les ex-aequos.